

# RÈGLES LOCALES PERMANENTES

En complément des règlements des compétitions et des règles locales des compétitions fédérales ffgolf, les règles locales additionnelles suivantes s'appliquent :

- **HORS LIMITES**/Délimités par la clôture grillagée entourant le terrain. Par les piquets blancs à droite du trou n°1, du n°3, à l'arrière du green du n°2, et du trou n°3, y compris toutes les constructions. Par les piquets blancs à gauche des trous n°10 et n°13.

- **OBSTRUCTIONS AMOVIBLES** / L'ensemble corbeille/lave balles.

- **OBSTRUCTIONS INAMOVIBLES**/ Tous les chemins font partie intégrante du terrain. Les bancs.

- **OBSTACLES D'EAU** / Trou n°9 : Obstacle d'eau frontal. Piquets et lignes jaunes. Pour toute balle venant au repos dans l'obstacle, une balle pourra être droppée, en plus des options de la règle 26-1a et 1b, dans la dropping zone située devant le green, avec un coup de pénalité. Trous n°10 et n°18 : Obstacle d'eau (piquets jaunes, lignes jaunes).

- **TERRAINS EN RÉPARATION** / Définis par des piquets bleus ou des lignes blanches.

- **PÉNALITÉS POUR INFRACTION À UNE RÈGLE**/ En match-play, perte du trou; en stroke-play, 2 coups.

- **SUR LE PARCOURS**/Une balle qui est enfoncée dans son propre impact dans le sol peut être relevée sans pénalité, nettoyée et droppée aussi près que possible d'où elle reposait mais pas plus près du trou.